MODE D'EMPLOI PROMOTION INTERNE



Votre application « Carrières »

Une question ? Une remarque ?

N'hésitez pas à nous contacter

SERVICE CARRIERES ET INSTANCES PARITAIRES

Vos référentes du Service :

Sophie LACH (Responsable du service)

Marlène GIROD (Suivi des Carrières)

Lucille GIRARD (CT/CHSCT)

Emilie MAHIER (CAP C)

<u>Aurélie VIARD</u> (CAP A et B / CCP A, B et C)



02 33 77 89 00





SOMMAIRE

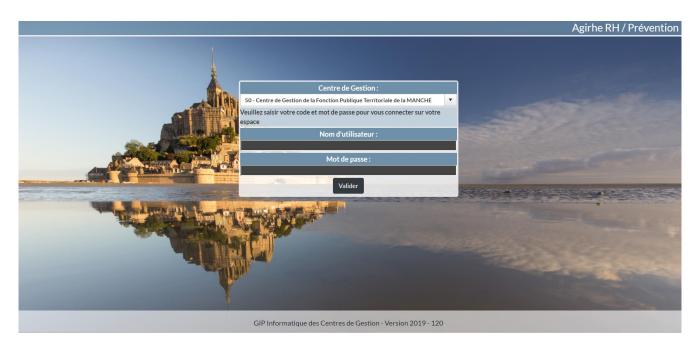
VOTRE	E APPLICATION « CARRIERES »	3
A. L	LE LOGICIEL EN QUELQUES CLICS	3
1.	Connectez-vous au Site	3
2.	Mettre vos Identifiants	3
3.	Accéder à l'application	3
	Le tableau de bord	
B. L	L'ONGLET L.D. GESTION	4
1.	Promotion interne	4
ć	a. Nouvelle demande	4
L	b. Formations	5
C	c. Expériences professionnelles	5
C	d. Tutorat	5
2.	Générer l'imprimé de saisine	6
3.	Transmission dématérialisée des pièces justificatives	6
ć	a. Ajouter les pièces dans notre logiciel AGIRHE	6
L	b. Envoyer votre demande au CDG	7
1	Listo dos dossiors	7

VOTRE APPLICATION « CARRIERES »

A. LE LOGICIEL EN QUELQUES CLICS

1. Connectez-vous au Site

https://www.agirhe-cdg.fr/agirhe2/?dep=50



2. Mettre vos Identifiants

Renseignez le nom d'utilisateur et le mot de passe attribués à votre collectivité.

3. Accéder à l'application

Le tableau de bord

Vous arrivez ensuite sur la page d'accueil de l'application avec votre tableau de bord suivant :



Tableau de bord

+ Ma collectivité

▲ Mandatement du 4ème trimestre 2020 à saisir

Ce tableau regroupe divers onglets:

- un onglet « actualités » avec notamment les dates des prochaines instances et le cas échéant des informations, dont on aurait besoin de vous communiquer,
- un onglet Ma collectivité dans lequel vous avez accès à la fiche de votre collectivité, la liste des cotisations et ajouter une cotisation.

B. L'ONGLET L.D. GESTION

1. Promotion interne

Sur la page d'accueil de l'application, vous devez cliquer sur l'onglet « L.D. Gestion », qui vous permettra d'accéder au module « Promotion interne », il conviendra alors de cliquer sur « Promotion interne » et « Nouvelle demande » :



a. Nouvelle demande

Vous allez arriver sur une page qui s'intitule « Dossier de promotion interne ».

Pour pouvoir enregistrer votre demande, vous devez au préalable avoir défini vos lignes directrices de gestion, après avis du Comité Technique, et avoir téléchargé le document dans notre logiciel AGIRHE.

∢ Retour							
Dossier de promotion interne							
Afin de déposer un dossier de promotion interne, nous vous rappelons qu'il convient au préalable d'avoir arrêté vos lignes directrices de gestion (LDG). Si cela n'est pas fait, nous vous invitons en parallèle à votre demande, à saisir le prochain comité technique, dont la date limite est fixée au mardi 20 avril 2021.							
Collectivité	COLLECTIVITE TEST	•					
Gestionnaire	Sélectionnez un contact	•	Mail				
Nom prénom (grade) de l'agent							
PROPOSITION DE PROMOTION INTERNE							
Situation actuelle							
Ordre de priorité							
Un autre agent a-t-il déjà été du grade proposé?	inscrit sur la liste d'aptitude Non O Oui	Précisez la dernière année					
Grade		Echelon					
NBI		Date d'effet					
Date de nomination stagiaire	e	Date de nomination dans le	F				

A partir de cette page, vous allez pouvoir établir votre dossier de promotion interne.



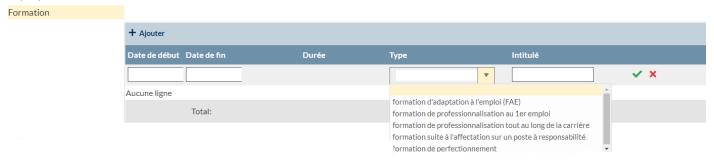
N'oubliez pas de cliquer sur le bouton



à la fin de votre demande, afin d'enregistrer le dossier.

b. Formations

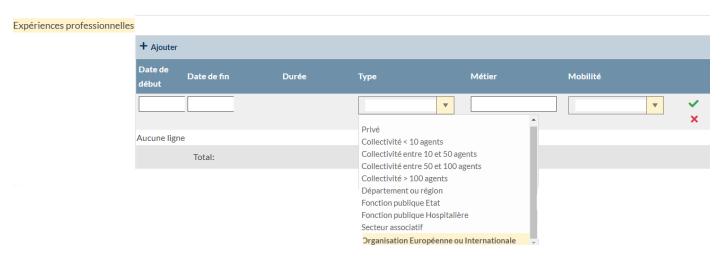
Dans ce tableau, il faut indiquer l'ensemble des formations <u>obligatoires ou non obligatoires</u> effectuées par l'agent jusqu'au 31/12/2020.



c. Expériences professionnelles

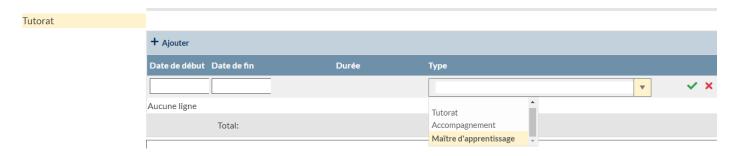
Dans ce tableau, il convient :

- d'indiquer l'ensemble des activités professionnelles de l'agent toutes fonctions publiques et activités professionnelles autres (secteur privé, associatif, organisation européenne ou internationale)
- 🔖 et de préciser pour chaque expérience, s'il s'agit d'une mobilité externe ou interne.



d. Tutorat

Dans ce tableau, il convient de préciser si votre agent a bénéficié d'une période de tutorat et/ou accompagnement et/ou maitre d'apprentissage d'un agent.



2. Générer l'imprimé de saisine

Apres avoir renseigné le formulaire, vous devez ensuite générer l'imprimé de saisine en cliquant sur le bouton suivant :

Un document WORD va alors s'ouvrir.

🕒 Valider et imprimer



Certains champs devront être complétés directement sur le document WORD :

- **♦ AGENT INTERCOMMUNAL**
- ♦ NBI
- **♥ INTERRUPTION DE SERVICE**

Après avoir complété et vérifié les informations figurant sur le document, il convient ensuite de le faire signer à votre autorité territoriale pour pouvoir nous le transmettre ensuite signé sur le logiciel AGIRHE.

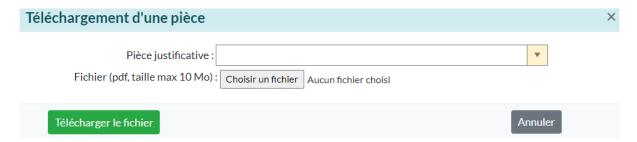
3. Transmission dématérialisée des pièces justificatives

a. Ajouter les pièces dans notre logiciel AGIRHE

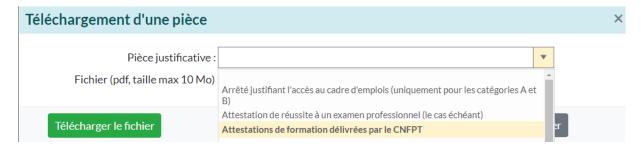
Pour ajouter les pièces justificatives, il convient de cliquer sur le bouton



Une fenêtre va alors s'ouvrir :



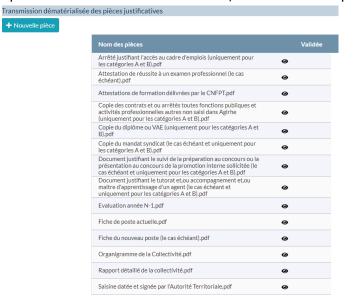
Vous devez ensuite sélectionner l'intitulé de votre pièce dans la liste déroulante :



Et cliquer sur « Télécharger le fichier ».

Il faut effectuer cette étape pour chaque pièce à joindre au dossier.

Après avoir inséré tous vos documents, la liste totale des pièces téléchargées sera ensuite visible :





b. Envoyer votre demande au CDG

Dernière étape, il convient maintenant de transmettre votre demande au CDG, pour cela, cliquer sur le bouton « Transmettre au CDG ».

Les dossiers complets (l'imprimé de saisine et la totalité des pièces jointes) datés et signés par l'autorité territoriale devront être déposés uniquement sur le <u>logiciel AGIRHE</u> (ni envoi postal, ni mail)



Un mail sera alors envoyé au gestionnaire du CDG.

Après cette étape, vous aurez déposé un dossier de promotion interne et l'état de votre dossier deviendra « Transmis au CDG » :

4. Liste des dossiers

Vous pouvez suivre l'avancement de votre demande, à partir de liste des dossiers :

